



Plan de déplacements des entreprises de Mérignac

2 mars 2006



Ordre du jour

- ❑ Rappel des objectifs de la mission
- ❑ Synthèse du diagnostic
- ❑ Conclusions de la dernière réunion
- ❑ Projet de plan d'actions

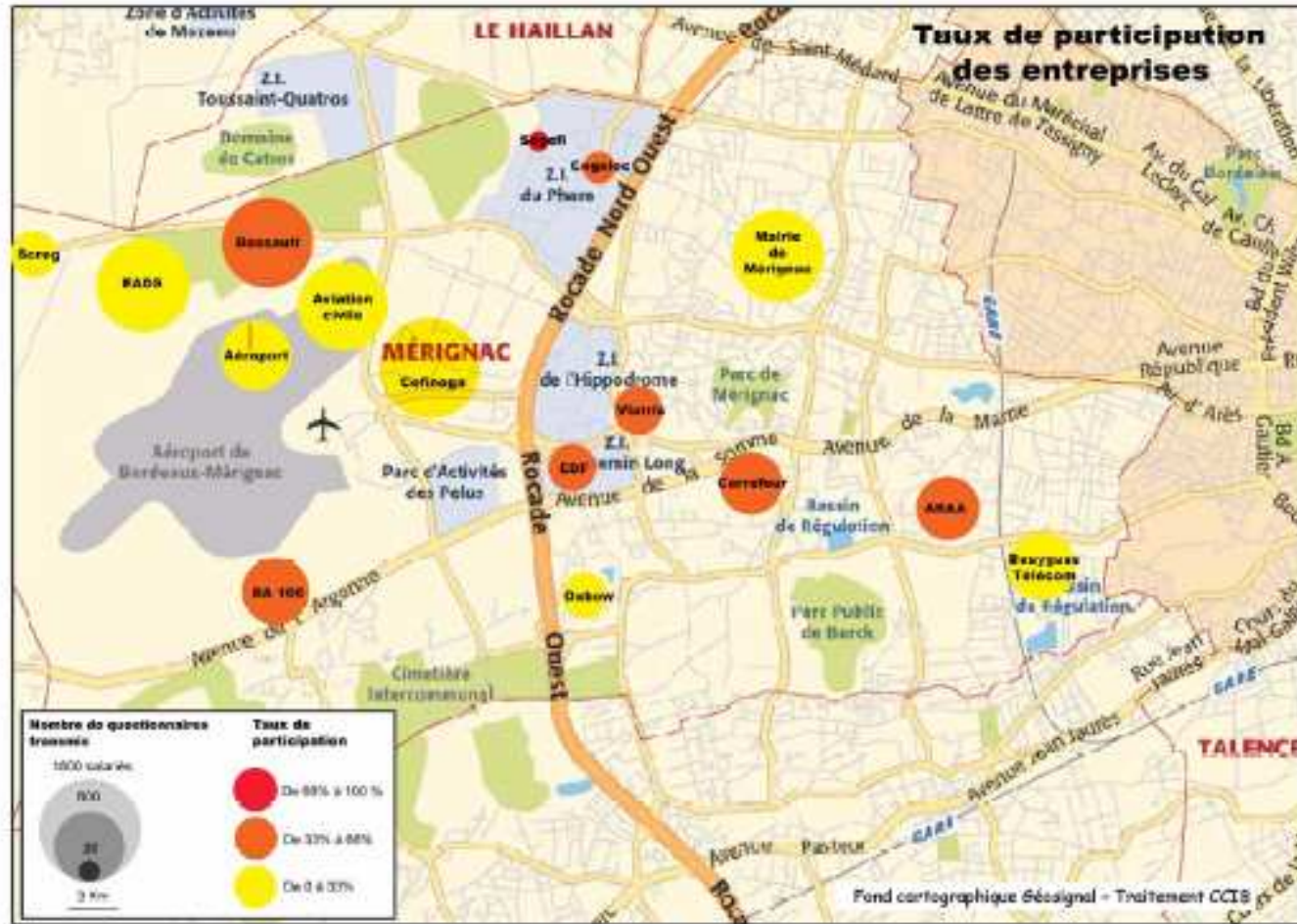


Objectifs de la mission

- Engager autour de la thématique des Plans de Déplacements d'Entreprise, une réflexion partagée entre les entreprises et les collectivités publiques pour :
 - Identifier globalement l'ensemble des problèmes de déplacements
 - Orienter les interventions publiques et privées dans le même sens
 - Faire émerger des solutions partagées
- Une baisse de 15% du volume de trafic et la majorité des embouteillages se résorbent
- Enquête CCI 2003 : 52% des salariés se disent prêt à diminuer l'usage de l'automobile



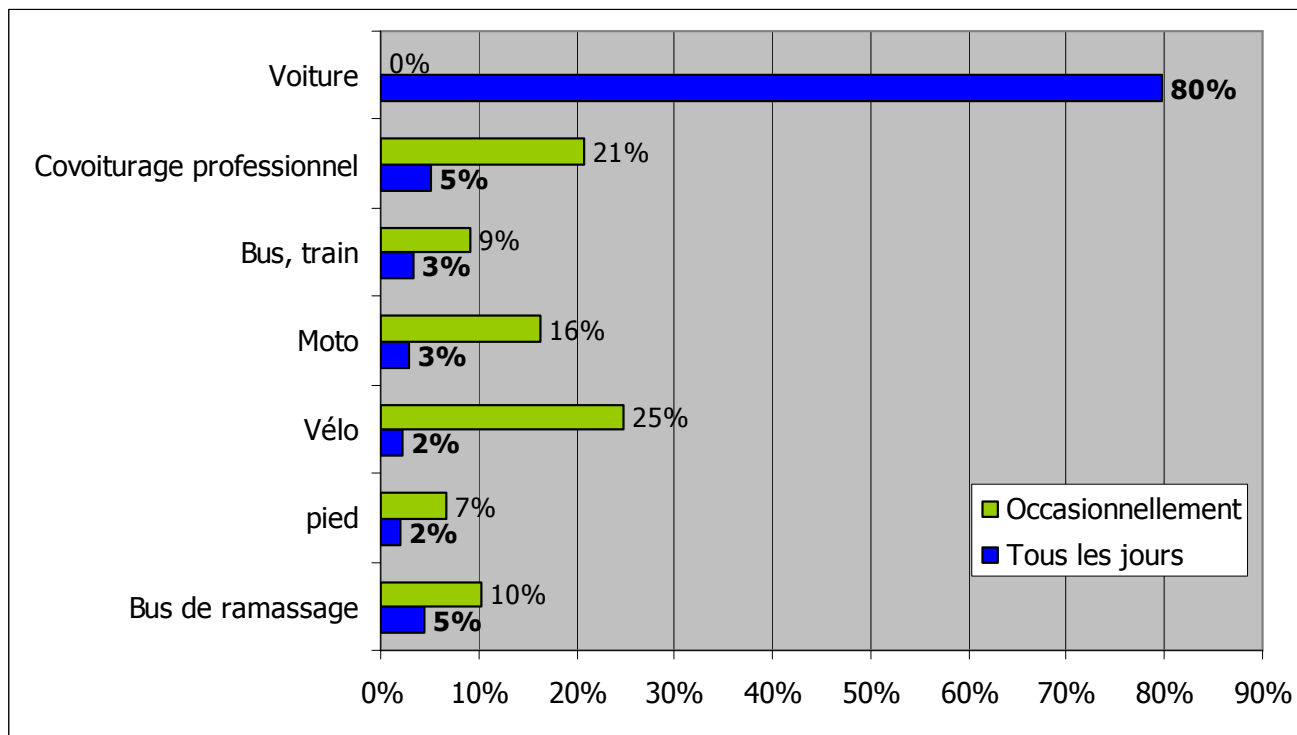
Les 16 entreprises enquêtées en 2004



La participation supplémentaire de France Telecom (220 salariés sur Mérignac) qui vient d'engager un PDE sur Bordeaux Centre et sur Eysines.

Quelques résultats de l'enquête

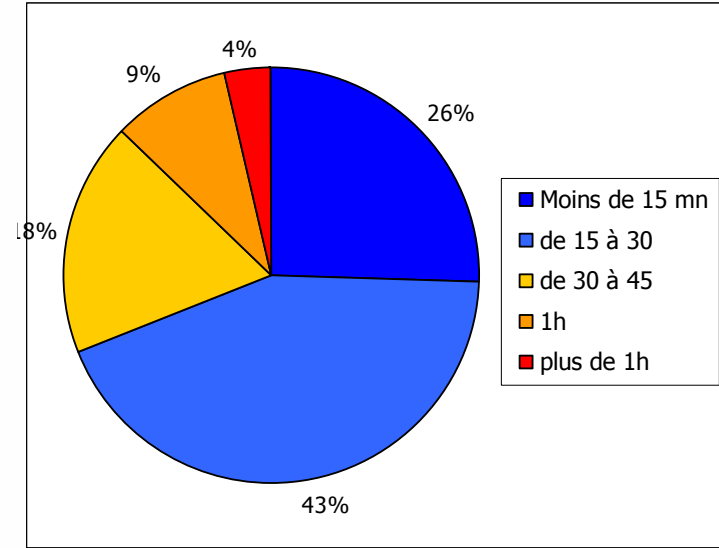
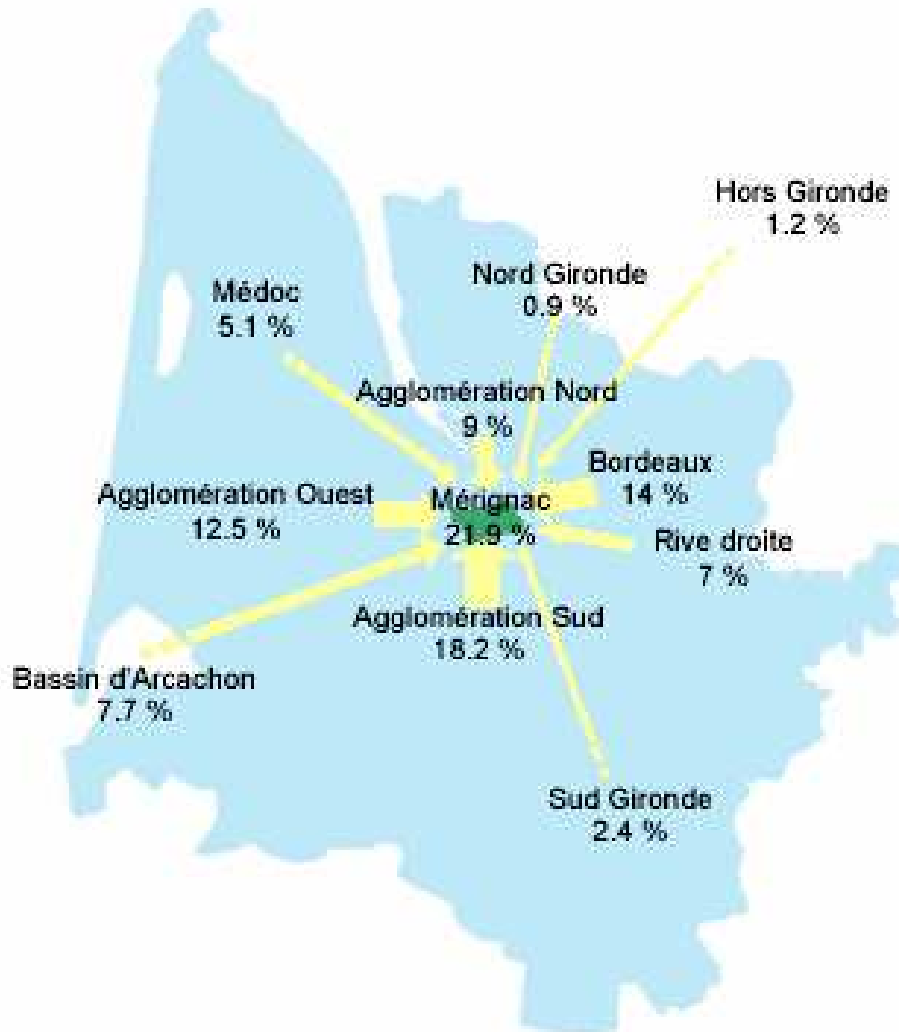
Des comportements autosolistes



Les pratiques occasionnelles concernent environ 1 salarié sur 4.



Les lieux de résidences des salariés



22% des salariés vivent à Mérignac
14% à Bordeaux
82,5% vivent dans l'agglomération



Synthèse du diagnostic

Une situation très favorable à l'automobile ...

- Une part écrasante de l'automobile supérieure à 90%
- Pas ou peu de problèmes de stationnement
- Une desserte faible en transports collectifs
- Peu d'aménagements pour la pratique du vélo ou de la marche

Des éléments encourageants :

- Une proportion de salariés résidant à Bordeaux (14%) pouvant potentiellement être concernés par le projet de Tramway
- Une part importante d'habitants de Mérignac pouvant envisager des cheminements à vélo
- Une dispersion limitée des salariés permettant d'envisager un développement du covoiturage (les 2900 répondants se répartissent dans une centaine de commune)

Face à ce constat, l'objectif est de privilégier des actions pragmatiques, peu onéreuses et personnalisées, qui permettent de faire varier à la marge les volumes de trafic.



Conclusions de la dernière réunion

- ❏ Pas de positionnement sur l'une ou l'autre des hypothèses d'organisation des TC
- ❏ Un besoin d'élargir la réflexion sur l'accessibilité en TC au-delà de Mérignac
- ❏ Diffusion de l'enquête mérignacaise dans les entreprises
- ❏ Rencontre avec le Conseil Général :
 - Amélioration prévue des lignes
 - ✓ 601 : Lege – St Jean d'Illac – Beutre – Mérignac (5 allers avant 9h et 5 retours entre 16h30 et 19h30)
 - ✓ 615 : Martignas – Dassault – Mérignac en heure de pointe du matin et du soir (6 allers avant 9h – 8 retours à partir de 16h30)
 - Pas de réflexion actuellement sur le covoiturage
- ❏ Rencontres des entrepreneurs présents à la réunion



Organisation du plan d'actions

▣ Deux types d'actions

- Les actions à l'initiative des collectivités
- Les actions à l'initiative des entreprises

▣ Présentation thématique par mode

- Transports collectifs
- Covoiturage
- Modes doux
- Sensibilisation – communication

▣ Restitution :

- Restitution générale sous la forme d'une note de présentation
- Restitution fine sur la base de fiches détaillées par entreprise



Les transports collectifs : collectivités

Amélioration des dessertes des zones d'activités les deux hypothèses :

- Un système de navette propre aux zones d'activités en connexion avec le tramway et pouvant s'étendre vers les zones d'activités du Haillan
- Une réorganisation complète du réseau autour du tramway avec des lignes en doubles tronçons autour des stations et des liaisons quartiers résidentiels – zone d'activité
- Une solution intermédiaire de liaisons en tronçon avec des lignes spécifiquement dédiées aux zones d'activités

Le niveau de service

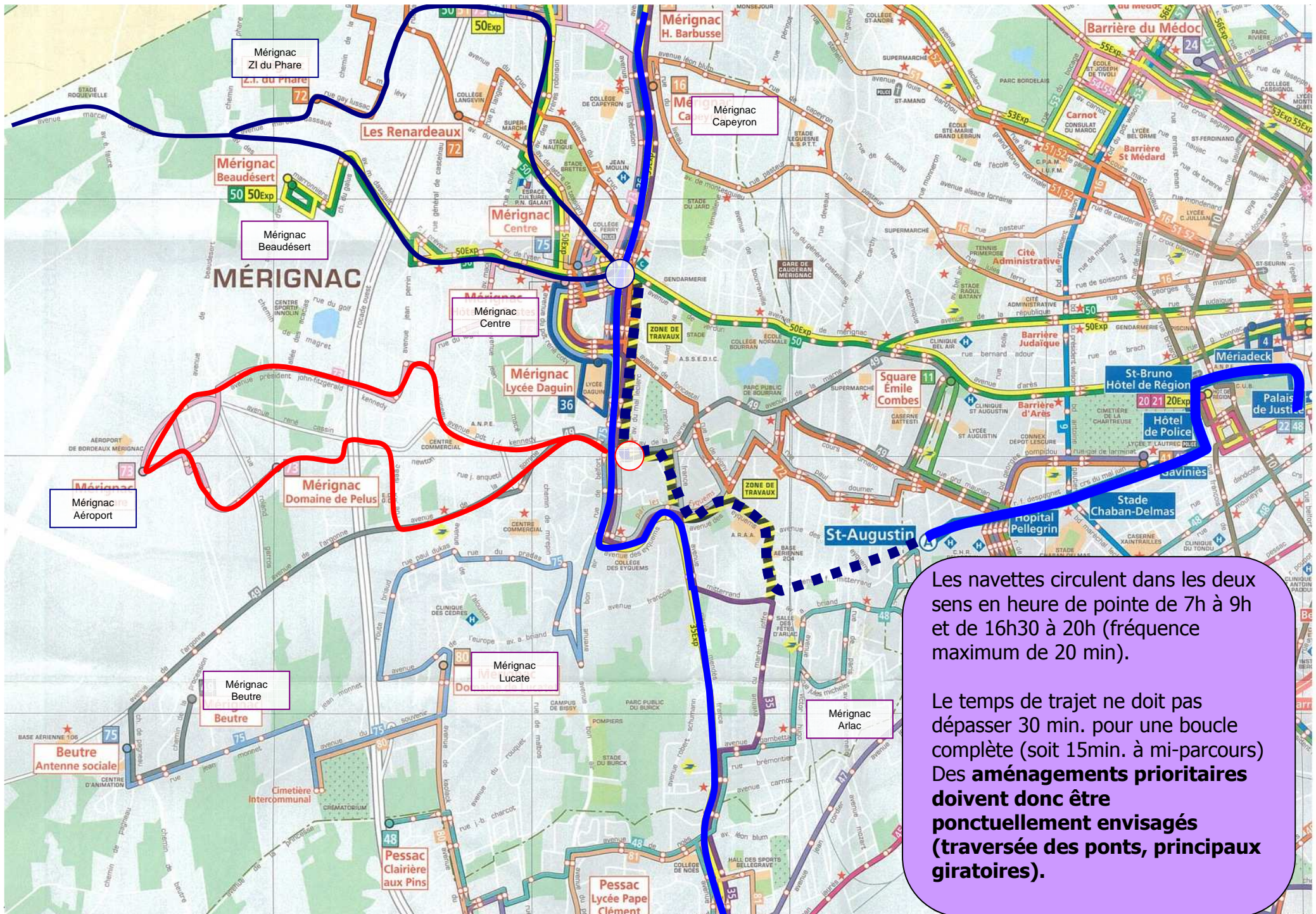
- Pour la majorité des entreprises les besoins se concentrent en heure de pointe entre 7h et 9h et 16h30 et 19h30.
- Des solutions doivent cependant être proposées sur l'ensemble de la journée à partir de 6h et jusqu'à 21h pour répondre à une évolution des conditions de travail et à des attentes d'employés à bas revenu.
 - ✓ Emplois sur chantiers
 - ✓ Téléconseillers
 - ✓ Aéroport, centre commercial,...

Zoom sur EADS-SOGERMA :

L'entreprise rassemble 1000 personnes, on peut y distinguer :

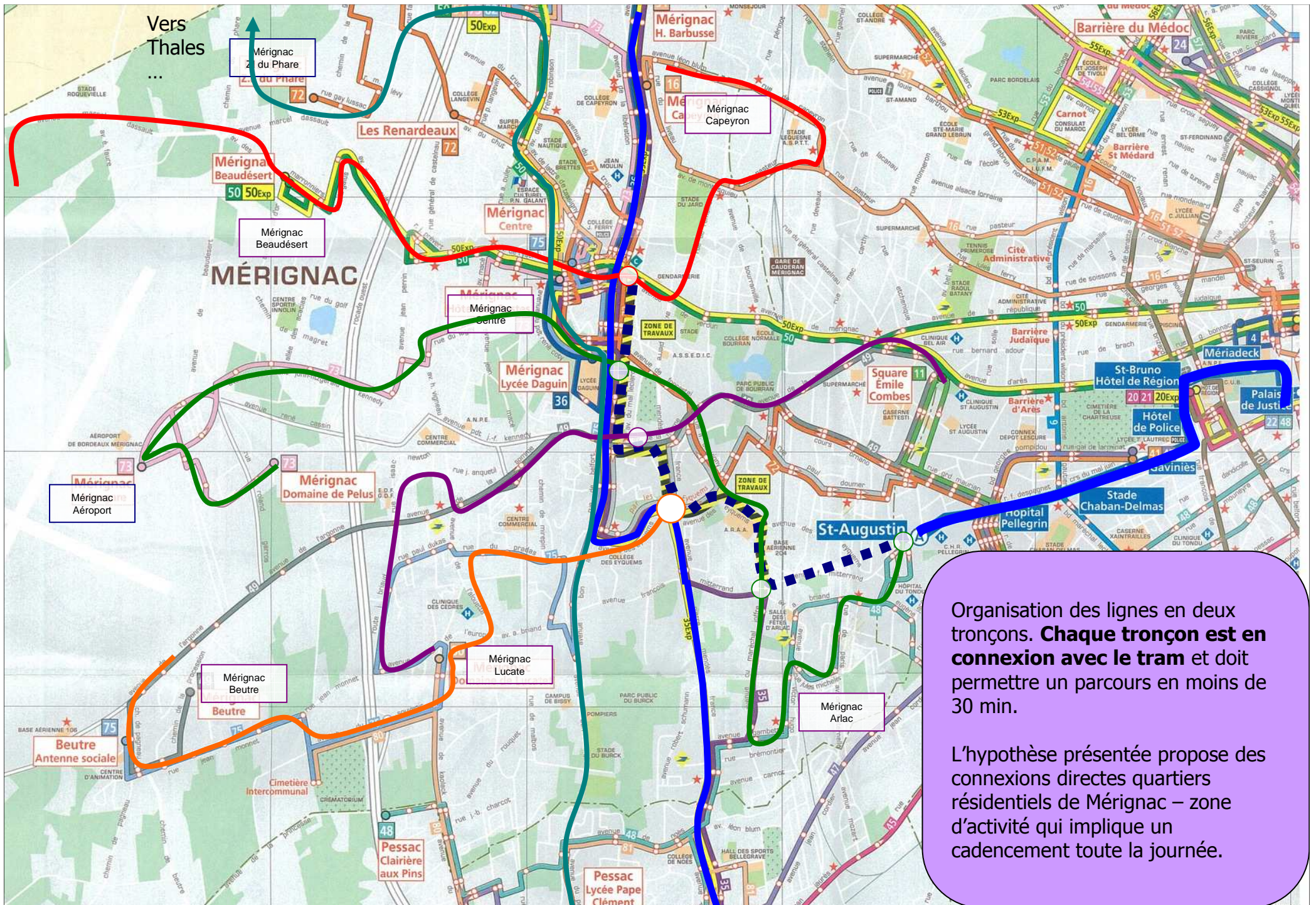
- 3 périodes de pointe pour les équipes techniques (500p) : 6h30-9h30 / 15h30-17h / 22h-23h
- un régime plus classique pour le personnel administratif : 8h-9h – 17h-19h

En l'absence de desserte en transports collectifs les stagiaires et emplois saisonniers sont pénalisés pour se rendre au travail.



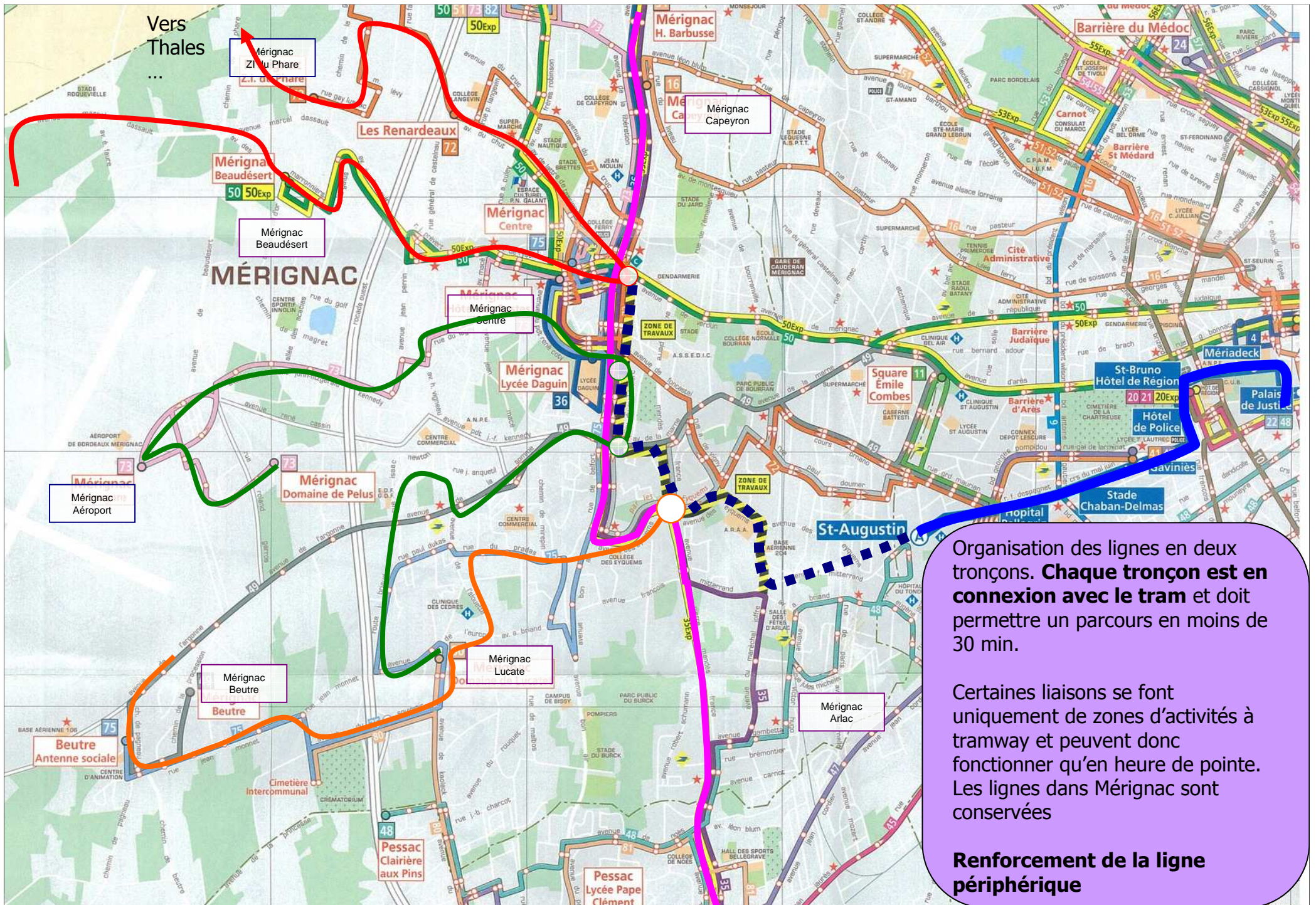
Les navettes circulent dans les deux sens en heure de pointe de 7h à 9h et de 16h30 à 20h (fréquence maximum de 20 min).

Le temps de trajet ne doit pas dépasser 30 min. pour une boucle complète (soit 15min. à mi-parcours)
Des aménagements prioritaires doivent donc être ponctuellement envisagés (traversée des ponts, principaux giratoires).



Organisation des lignes en deux tronçons. **Chaque tronçon est en connexion avec le tram** et doit permettre un parcours en moins de 30 min.

L'hypothèse présentée propose des connexions directes quartiers résidentiels de Mérignac – zone d'activité qui implique un cadencement toute la journée.



Organisation des lignes en deux tronçons. **Chaque tronçon est en connexion avec le tram** et doit permettre un parcours en moins de 30 min.

Certaines liaisons se font uniquement de zones d'activités à tramway et peuvent donc fonctionner qu'en heure de pointe. Les lignes dans Mérignac sont conservées

Renforcement de la ligne périphérique



Les transports collectifs : entreprises

- La participation de l'employeur aux abonnements de transports collectifs
 - L'utilisation des transports collectifs est plus économique que la voiture, cependant psychologiquement ils paraissent encore cher aux usagers.
 - Sans intervention de l'entreprise les salariés peuvent dès à présent bénéficier de la tarification groupée pour 30 abts : 10%, 200 abts : 20%, 500 abts : 30%.
 - Les employeurs au même titre que la mise à disposition gracieuse d'une place de stationnement peuvent participer aux abonnements de transports collectifs.
 - Des regroupements d'entreprise sont envisageables (Club des entreprises ?)

Abonnement annuel : 370 € (30.83€/mois)

Réduction tarification groupée :

10 % = 333€ (27,75 €/mois)
20% = 296€ (24,66€/mois)
30% = 259€ (21.58€/mois)

**Complément de 20% d'un employeur :
74€ par an et par abonné, (6€ de réduction
supplémentaire par mois)**

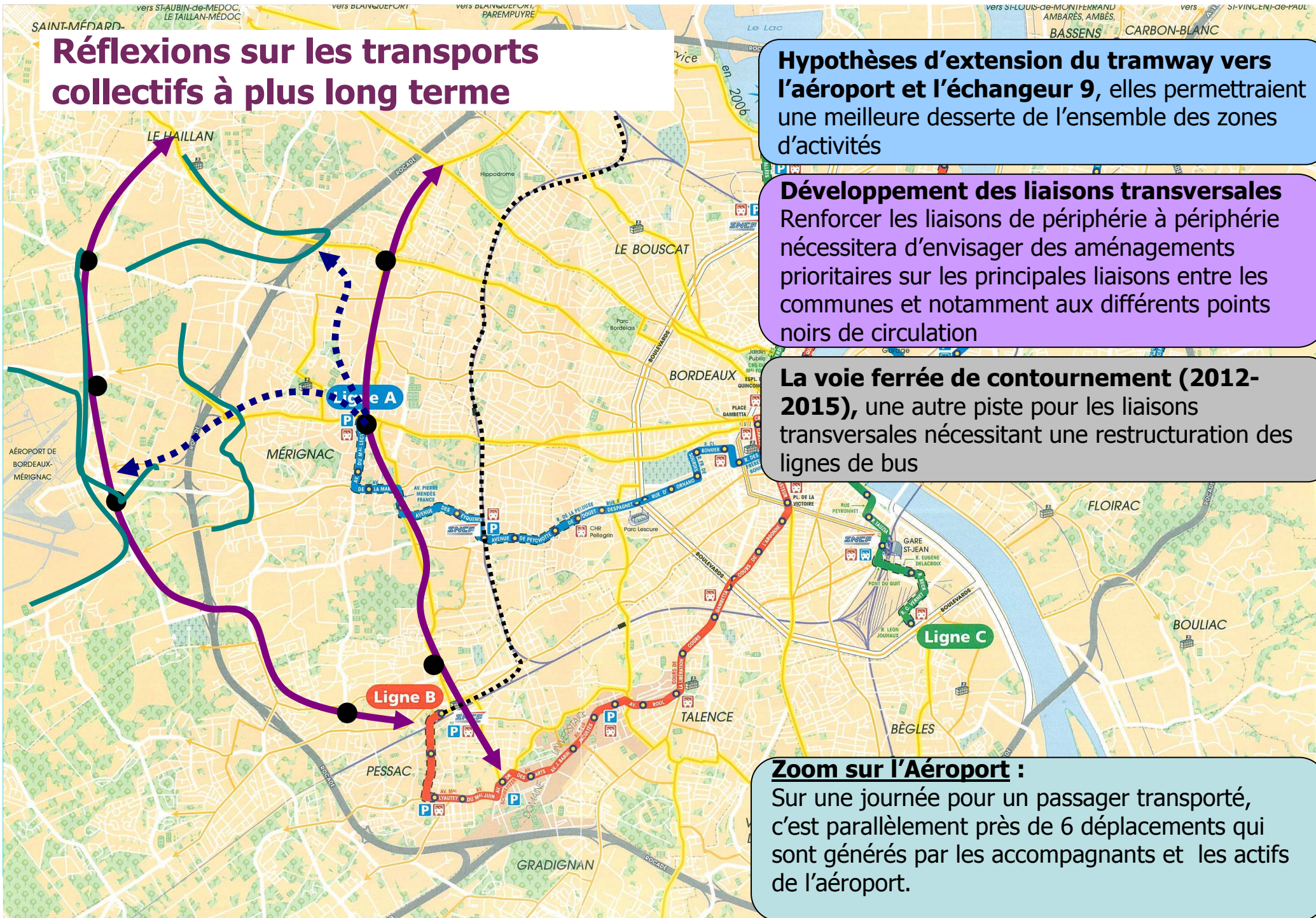
Zoom sur France Telecom :

Dans le cadre d'un PDE, France Telecom a décidé de participer à hauteur de **20%** aux abonnements du réseau TBC connex sur l'ensemble de l'agglomération (Mérignac inclus).

Les salariés bénéficient donc de **50% de réduction** pour un abonnement mensuel à **15,4€** (30% par la tarification groupée).

Depuis la mise en place de cette mesure, les demandes d'abonnement ont augmenté de **35%**.

Réflexions sur les transports collectifs à plus long terme



Hypothèses d'extension du tramway vers l'aéroport et l'échangeur 9, elles permettraient une meilleure desserte de l'ensemble des zones d'activités

Développement des liaisons transversales
Renforcer les liaisons de périphérie à périphérie nécessitera d'envisager des aménagements prioritaires sur les principales liaisons entre les communes et notamment aux différents points noirs de circulation

La voie ferrée de contournement (2012-2015), une autre piste pour les liaisons transversales nécessitant une restructuration des lignes de bus

Zoom sur l'Aéroport :
Sur une journée pour un passager transporté, c'est parallèlement près de 6 déplacements qui sont générés par les accompagnants et les actifs de l'aéroport.



Le covoiturage : entreprises

▣ Les secteurs à potentiel

- Le covoiturage est à priori plus intéressant dans les secteurs à plus de 30 km du lieu de travail soit hors CUB, soit un budget annuel en carburant de 480€ par an (source Mappy, Diesel)
- Cela représente près de 20% des salariés de Mérignac en priorité sur le Bassin, le Médoc et la Rive droite et notamment pour les entreprises Cofinoga, Sogerma, Dassault, SCREG, Sogefi,...

▣ L'utilisation de l'armature des navettes entreprises

- En complément des services de navette dont le nombre de services est limité, les points d'arrêt peuvent être identifiés comme point de rencontre pour le covoiturage.
- Ils sont connus de la majorité des salariés
- Ils offrent une sécurité en cas d'impossibilité de retour

▣ Dans Mérignac, le principe du « stop and ride »

- A moins de 1 km des entreprises, la majorité des employés se retrouvent sur un ou deux axes de circulation
- A partir d'un point d'arrêt de bus et en jouant sur la solidarité entre collègue, les usagers du bus pourraient être pris en stop jusqu'à l'entreprise.
- Les salariés d'une entreprise peuvent être reconnus soit par un badge, soit par un totem

Zoom sur Dassault :

Dassault exploite plusieurs lignes de ramassage dans le département, en assurant de un à deux services. L'évolution des horaires de travail, les accords ARTT rendent difficile l'utilisation de ces navettes.

Zoom sur SCREG :

La quasi-totalité des salariés de SCREG passe par le rond-point de Dassault le matin. Entre 6h30 et 8h30, c'est au minimum 60 véhicules professionnels qui passent par ce point pour rejoindre l'entreprise. Assurer la desserte du point d'arrêt permettrait de formaliser un covoiturage déjà existant.



Le covoiturage : collectivités

Le besoin d'animation, de communication, d'accompagnement

- L'organisation du covoiturage a besoin d'un développement logiciel minimum
- Pour être fonctionnelle et pratique, une centrale de covoiturage doit au minimum proposer des requêtes de recherche par destination, par date, par approche géographique (carte)
- Les collectivités peuvent contribuer au développement du covoiturage en proposant aux entreprises, un logiciel de covoiturage (économie d'échelle)

Zoom sur la CUB :

La CUB propose un site de covoiturage (www.covoiturage-lacub.com) qui propose l'ensemble des informations légales sur le covoiturage, un module de recherche pour passager ou conducteur.

Deux évolutions devraient être apportées au site :

- Un filtre par destination
- Une recherche combinée passager et conducteur
- Une recherche cartographique

Bienvenue sur le site de COVOITURAGE de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Mozilla Firefox

Eichier Edition Affichage Aller à Marque-pages Outils ?

http://www.covoiturage-lacub.com/accueil/accueil.asp

Microsoft Outl... DB Die Bahn Lycos France :... Maporama W Accueil - Wikip... Suivi des offres

Je suis passager [?]
Consulter les offres des conducteurs
Déposer une demande de covoiturage

Je suis conducteur [?]
Consulter les demandes de passagers
Déposer une offre de covoiturage

LACUB
La Communauté Urbaine de Bordeaux
agit pour améliorer vos déplacements

En savoir plus sur le covoiturage

Soyez informé Covoiturage... contact webmaster

trans B101 Gironde 100.1

La ville bouge bougeons malin

conception - réalisation - artizan

➤ Trouvez des covoitureurs

accueil covoiturage consulter la liste des covoitureurs inscription

■ Trouvez un covoitureur grâce à une carte

Cliquez sur la zone de votre choix pour visualiser le nombre des personnes inscrites et obtenir le détail des trajets vers la Cité Administrative.



Exemple – module de recherche géographique sur le site de la cité administrative de Toulouse

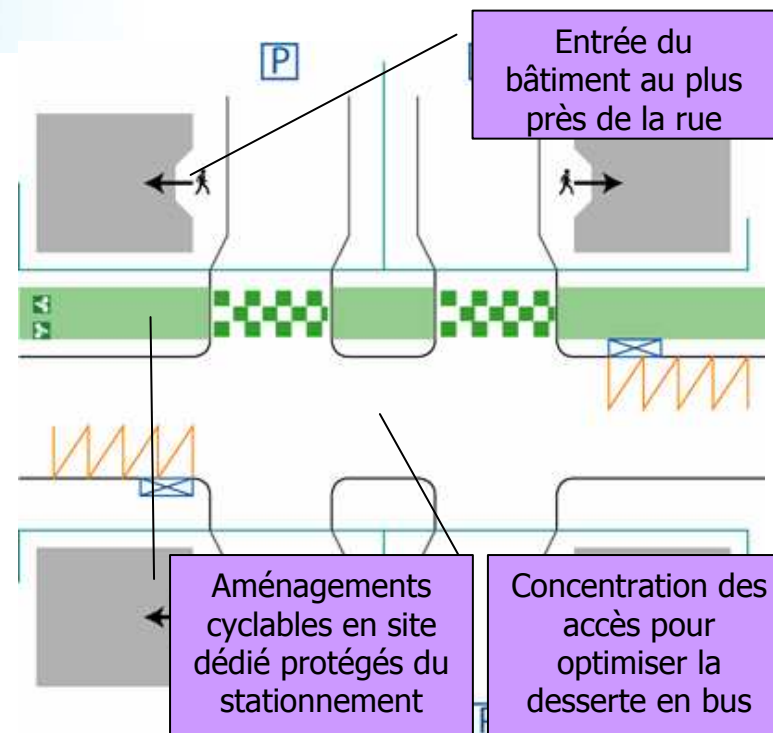
Si rien ne s'affiche, téléchargez la dernière version gratuite de Flash Player en cliquant sur le logo suivant :
Une fois l'installation faite, n'oubliez pas de relancer votre navigateur.





Les modes doux : collectivités

- 20% des salariés habitent Mérignac et vivent à proximité de leur lieu de travail.
- La recherche d'un réseau structurant sécurisant
 - La majorité des entreprises ne sont difficilement accessibles à vélo, la rocade marque une vraie coupure dans les cheminements
 - Les bandes cyclables présentes sur les principaux axes ne sont pas sécurisantes
 - Les emprises des voies sont importantes et peuvent permettre l'aménagement de pistes cyclables indépendantes
- L'interconnexion avec le tramway
 - Des espaces de stationnement sécurisés et clos la nuit peuvent être imaginés aux abords des principales stations de tramway pour permettre aux salariés de Mérignac de venir en tramway et de finir le trajet à vélo.
- Prendre en compte l'accessibilité des différents modes dès la conception des zones d'activités.



Zoom sur la ville de Mérignac

50% des salariés de Mérignac vivent dans la commune. Ils peuvent donc envisager de venir à vélo.

La ville propose des stationnement vélo à proximité de l'hôtel de ville et envisage de mettre en service 25 vélos de services pour les déplacements entre sites.



Les modes doux : entreprises

■ Les besoins sur site sont doubles

- Un espace de stationnement sécurisé permettant de laisser le vélo à l'abri et à proximité de l'entrée du bâtiment
- Des zones d'aisance dans l'entreprise pour pouvoir se changer et entreposer ses affaires : sanitaires suffisamment dimensionnés pour permettre de se changer (exemple toilettes handicapées), casiers de rangement pour le casque et les affaires de rechange.

■ L'amélioration des cheminements

- Pour les piétons au sein de l'entreprise, des réflexions doivent être menées pour limiter les déplacements des salariés.
- Identifier des cheminements piétons sur les parkings, envisager d'ouvrir des sas d'accès spécifiques aux piétons et déplacer les arrêts de bus
- Limiter le stationnement sauvage aux abords des parkings



Stationnement illégal
Stationnement vélo à la Mairie

Zoom sur Cofinoga

Les bâtiments de Cofinoga sont desservis par deux arrêts de bus, le long du site. Les salariés doivent toutefois parcourir près de 400m sur la route, les voitures étant garées sur le trottoir alors que les parkings ont encore des places disponibles.

Un rapprochement de l'arrêt de bus ou l'ouverture d'un SAS piéton réservé aux salariés peut permettre de réduire les distances.



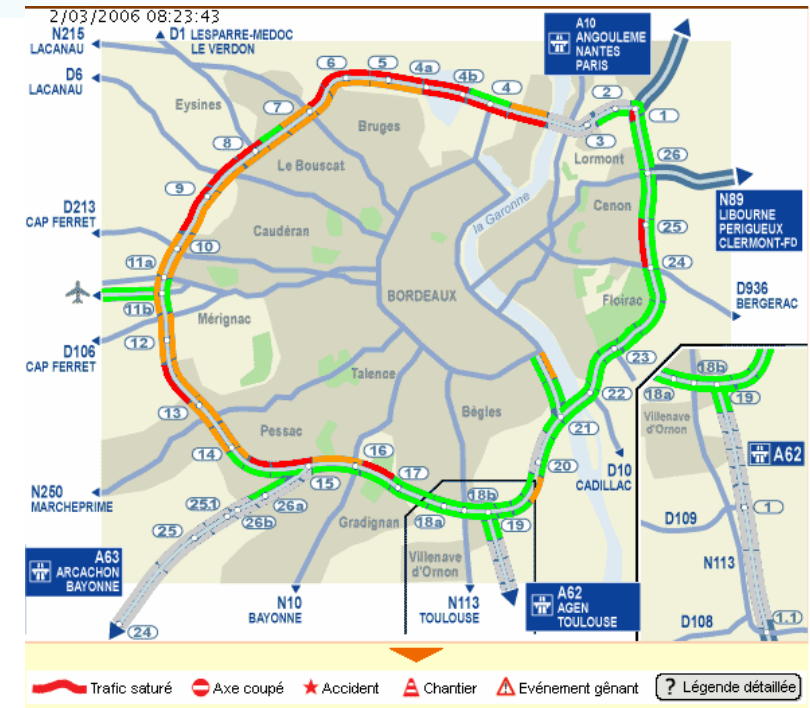
Sensibilisation et information

■ Mettre en place d'une cellule d'information à destination des entreprises et salariés sur les différents projets d'urbanisme et de déplacements en identifiant au sein de la CUB ou des collectivités d'un seul et unique interlocuteur.

■ Mettre à disposition des liens internet sur les intranets des sociétés :

- Réseau TBC : horaires, info en temps réel
- Bison futé : circulation rocade en temps réelle
- SNCF : information horaires
- Covoiturage, ...
- Information : ADEME, sécurité routière

■ Envisager des regroupements d'entreprise pour bénéficier de la tarification groupée et développer le covoiturage.



Le plus :

Bordeaux est une des seules agglomérations françaises à bénéficier d'un système d'information de la circulation en temps réel sur Bison futé.